

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2025-03

Rilativu à u :

Raportu à l'annu in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2024

VU la lettre de saisine du 14 Mars 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corsée sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDÉRANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Ghjuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù, de saisir la commission organique « *Sociali, Educazioni è Furmazioni* » afin de produire un avis sur le sujet,

**A Cummissione, « Siciali, Educazioni è Furmazioni »
addunata in reunione u 24 di Marzu di u 2025,
prununzia l'avisu chì seguita :**

La commission souhaite remercier la Conseillère exécutive Lauda Guidicelli-Sbraggia pour le rapport présenté. Les conseillers ont conscience du travail réalisé et de celui qui reste à entreprendre pour lutter contre les inégalités hommes/femmes. Ce rapport annuel permet de constater les actions et les solutions mises en place dans la durée avec cet objectif clair en tête.

Cette édition 2024 est largement bien accueillie par la commission. Néanmoins, les conseillers déplorent un manque de chiffrages, de comparaisons (avant/après) et d'exemples à plusieurs endroits du rapport, qui auraient permis de se faire un avis plus objectif et fiable des politiques mises en place en faveur de l'égalité hommes/femmes, notamment au sein-même de la Collectivité de Corse. A ce jour, il est impossible de procéder à une évaluation réelle des résultats obtenus, ce qui rend difficile l'identification des ajustements nécessaires et des axes d'améliorations. Une plus grande transparence et un suivi plus détaillé contribueraient à avoir une meilleure visibilité sur l'efficacité des actions menées. Il est également à noter que l'usage des termes "naturellement" ou "naturel" pour désigner la structuration stéréotypée est maladroit. Nous espérons que nos remarques concernant les données et les analyses seront prises en compte dans les prochains rapports.

Pour exemple, les bourses Pattu di a Ghjuventù, qui ne concernent pas spécifiquement les femmes, mais l'ensemble de la jeunesse. Le taux d'accès aux femmes n'est aucunement spécifié dans l'attribution de ces bourses. Il est impossible de retrouver un lien de cause à effet vis à vis de l'égalité Homme/femme. La formulation serait également à revoir. Le télétravail par exemple, bien qu'aidant le salarié à concilier sa vie professionnelle avec sa vie personnelle, ne constitue pas un levier en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, d'autant que cet outil est proposé à l'ensemble des salariés peu importe leur sexe.

Il ne peut donc pas réellement servir d'argument en faveur de la réduction de la disparité, toutefois, cela peut renforcer les inégalités dans la sphère privée.

Cependant, il est important de souligner les progrès accomplis. L'engagement des acteurs locaux et les actions publiques menées en faveur de l'art, de l'éducation, de la santé sexuelle, de la lutte contre la précarité menstruelle et de la prévention des

violences faites aux femmes sont largement reconnus et salués. La grande enquête menée en 2022 pour adapter les interventions aux institutions, la création du prix *Feminiscienza*, la valorisation des femmes dans le sport et la culture, sont autant d'actions qui contribuent à la transformation des mentalités. Ces initiatives permettent non seulement d'améliorer la visibilité des femmes dans divers secteurs mais aussi de favoriser une meilleure prise en compte des inégalités persistantes. Elles participent ainsi efficacement à l'évolution des pratiques et des politiques en faveur d'une société plus équitable.

La commission encourage également la Collectivité à renforcer ses actions et les moyens dans le domaine éducatif, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux de l'égalité homme/femme mais aussi de lutter contre les violences intrafamiliales et les stéréotypes de genre. La Collectivité de Corse doit poursuivre cette dynamique positive tout en veillant à affiner son suivi et son analyse des résultats.

Ce rapport, adopté avec 10 votes favorables et 3 réservés, témoigne d'un engagement majoritaire en faveur des actions menées, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts aux préoccupations soulevées.

Lara MARCELLINI
Presidente de la commission « Siciali, Educazioni è Furmazioni »